Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260601-D20260607-DE

COMMUNE DE BODILIS

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

28 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice	**19**
Présents	**19**
Votants	**19**
Procuration :	**0**

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Etaient présents
Guy GUÉGUEN, Loïc BERNARD, Isabelle CREIGNOU, Christian LE NAN, Sophie PICART, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Marie-Françoise CLOAREC, Roland CREN, Christelle DIVERREZ, Dorian DONVAL, Morgane LE BOULAIRE, Géraldine LE GALL, Sébastien MORVAN, Alexandre PICART, Léna PICART, Pauline POTIN, Hervé SOUBIGOU.

Était absent /

Secrétaire de séance ***(Article L.2121-15 du CGCT)*** : Isabelle CREIGNOU.

DÉLIBÉRATION N°2026-06-07

FINANCES

ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES – ASSOCIATIONS BODILISIENNES

7.5. Finances locales / Subventions

Rapporteur : Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire

Les subventions proposées par le Conseil d'Administration du CCAS, réuni le 11 mai dernier sont présentées ci-dessous :

ASSOCIATIONS - GROUPEMENTS CLUBS BENEFICIAIRES	DEMANDE 2026	PROPO CCAS	VOTE CM
Secours Catholique - Délégation du Finistère	500 €	300 €	300 €
Amicale des Donneurs de Sang - Bénévoles de Landivisiau	180 €	50 €	50 €
Solidarité Paysans du Finistère	/	50 €	50 €
Adapei 29	/	50 €	50 €
Restos du Cœur - Section de Landivisiau	/	300 €	300 €
ASAD *(Association Soutien Adultes en Difficulté)*	/	50 €	50 €
Rêves de Clown - Les clowns hospitaliers	/	50 €	50 €
Association des amis de Lannouchen - Saint Jacques	/	100 €	100 €
Secours Populaire - Fédération du Finistère	300 €	250 €	250 €
CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	500 €	50 €	50 €
Association Céline et Stéphane - Leucémie Espoir	/	50 €	50 €
IEM - IME Kerdelune - Landerneau	/	50 €	50 €
MONTANT TOTAL	**2 230 €**	**1 350 €**	**1 350 €**

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260601-D20260607-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement des subventions associatives 2026 au bénéfice des associations extérieures pour un montant total de 1 350 €.

Pour extrait certifié conforme
A Bodilis, le 2 juin 2026
Monsieur le Maire,
Guy GUÉGUEN

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le 02 / 06 / 2026 *Affiché / mis en ligne le 02 / 06 / 2026*	*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier (Hôtel Bizien – 3, Contour de la Motte – CS 44 416 - 35 044 Rennes Cedex – Téléphone : 02.23.21.28.28, télécopie : 02.99.63.56.84 – Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.*